SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION, L'ANIMATION ET L'ENTRETIEN DE LA VOIE VERTE DE LA VALLÉE DE L'EPTE

PROCES VERBAL/COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept,
Le 14 novembre à 18H00,
le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Marie-Thérèse MATECKI, Présidente, s'est réuni à la Mairie de Courcelles-Lès-Gisors en séance publique.

Etaient présents :

- **Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand : Gilles DELON, Gilles LUSSIER, Marie-Thérèse MATECKI, Didier PINEL, Elise HUIN**
- **Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : Alain BEAUNE, Martial RAGEL**
- **Délégué de la commune de Courcelles-les-Gisors : Nadège DUVAL**
- **Délégué de la commune de Boury-en-Vexin : Marie-José DEPOILLY**
- **Délégué de la commune de Bray-et-Lû : Michel BERRY**

Etait absente avec pouvoir :

Mme Frédérique DAIGREMONT a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse MATECKI.

Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane MIMPONTEL,
- Stéphane BERTHELIER

Monsieur Gilles DELON, conseiller syndical, a été nommé secrétaire de séance.

FINANCES : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Madame Marie-Thérèse MATECKI, Présidente,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un débat ait lieu au Conseil sur les orientations budgétaires ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, qui précise que ce débat doit être « *un rapport sur les orientations*

budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...). Dans les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique » ;

Considérant que ce débat constitue un élément majeur de la procédure budgétaire. Il fixe les grandes lignes conductrices pour l'exercice à venir en se fondant sur les projets et le contexte général. Il est l'occasion de s'interroger sur les moyens qu'il sera possible de mobiliser non seulement pour l'exercice 2018 mais aussi pour les années futures ;

Considérant qu'afin de donner véritablement lieu à débat, les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les principaux projets de continuité que le Syndicat Mixte de la Voie Verte souhaite mettre en œuvre pour l'année 2018.

L'évolution de l'excédent 2008/2016

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'excédent du syndicat mixte de 2008 à 2016 (dernier compte administratif connu) :

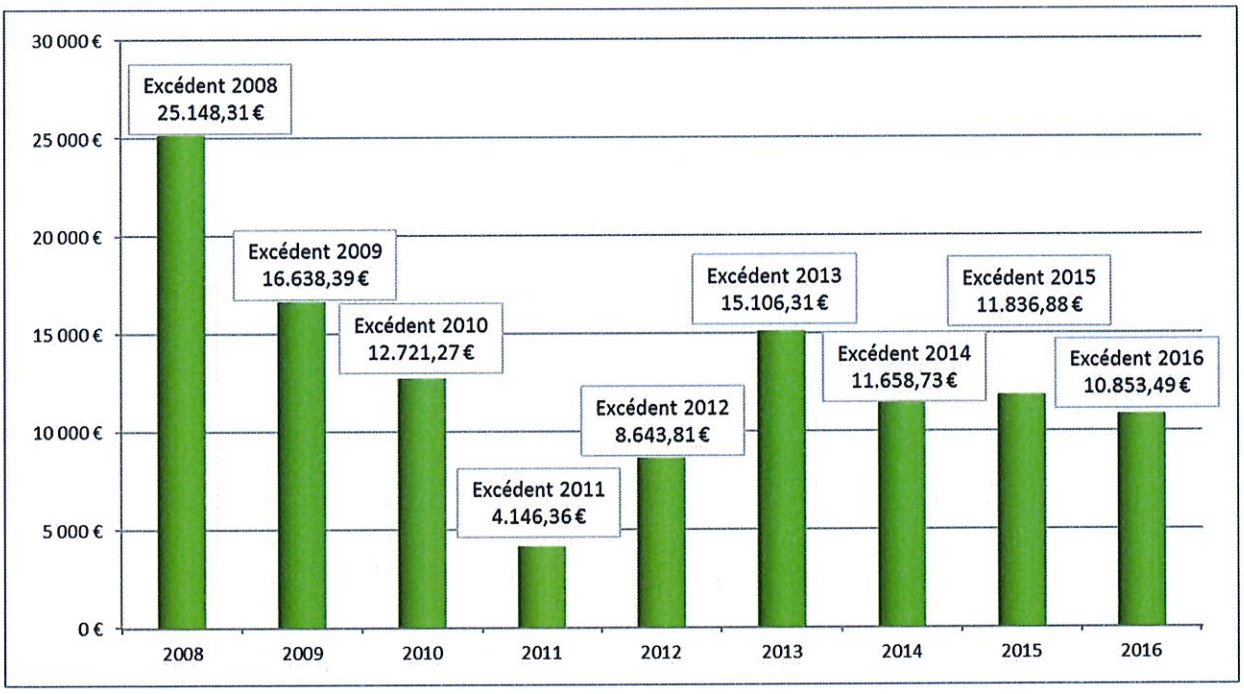

L'évolution des dépenses et recettes 2014 -2017 :

Les dépenses et recettes du syndicat mixte de la voie verte depuis 2014 sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA2016	BP2017
023	Virement à la sect. d'investissement	0,00	0,00	0,00	4 135,56
60632	Fournitures de petit equipement	0,00	0,00	743,08	500,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	245,24	95,42	200,00
611	Contrats de prestations de services	23 412,30	19 622,10	19 192,80	26 271,46
6135	Locations mobilières	0,00	75,04	0,00	0,00
6161	Primes d'assurances	1 171,67	1 119,34	1 162,24	1 191,00
6218	Autre personnel extérieur	7 894,66	8 799,74	9 884,78	11 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	133,52	104,20	0,00	250,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 866,28	3 864,25	3 258,50	4 000,00
64131	Rémunération personnel non titulaire	1 907,66	178,55	551,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	332,11	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	18,25	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnites élus	7 655,09	7 706,87	7 564,22	7 700,00
6533	Cotisations retraite des élus	215,95	304,72	184,19	350,00
657341	Subventions fonct. aux communes membres de GFP	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00
657358	Subventions fonct. aux groupements de collectivités	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
66111	Intérêts sur emprunt	767,19	588,37	401,16	206,00
66112	ICNE	-166,89	-174,73	-182,92	0,00
6811	Dotations aux amortissements	3 036,70	3 036,58	2 102,41	1 530,00
TOTAL DEPENSES		**55 424,49**	**50 650,27**	**50 136,88**	**62 514,02**
002	Excédent ordinaire reporté	8 725,66	5 801,17	7 650,90	10 014,02
74741	Participations des communes	15 225,00	15 225,00	15 225,00	5 250,00
74751	Participations des groupements de communes	37 275,00	37 275,00	37 275,00	47 250,00
TOTAL RECETTES		**61 225,66**	**58 301,17**	**60 150,90**	**62 514,02**
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		**5 801,17**	**7 650,90**	**10 014,02**	**0,00**

Compte	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	BP2017
1641	Emprunt en euros	3 812,79	3 991,61	4 178,82	4 375,00
2041482	Subventions d'équipement versées / autres communes	1 803,18	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	280,75	0,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 120,80	1 270,10	1 860,00
TOTAL DEPENSES		**5 615,97**	**5 393,16**	**5 448,92**	**6 735,00**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	8 183,83	5 857,56	4 185,95	839,44
021	Virement de la sect. de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	4 135,56
10222	FCTVA	253,00	685,00	0,00	230,00
28152	Amortissements installations de voirie	0,00	0,00	280,75	0,00
28158	Amortissements sur autres installations...	1 746,62	1 746,50	419,58	0,00
28184	Amortissements sur mobilier	476,45	476,45	476,45	477,00
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	813,63	813,63	925,63	1 053,00
TOTAL RECETTES		**11 473,53**	**9 579,14**	**6 288,36**	**6 735,00**
SOLDE D'INVESTISSEMENT		**5 857,56**	**4 185,98**	**839,44**	**0,00**

Les moyens humains :

Le syndicat mixte de la voie verte ne dispose pas de personnel propre mais certains agents de la Communauté de communes du Vexin Normand sont mis à disposition, de la façon suivante :

1 **Travail administratif :**

Mobilisation, en plus de leur travail mensuel, de 6 agents de la Communauté de communes du Vexin Normand au regard de leur compétences pour les missions suivantes :

- DGS : Suivi, mise en place, rapports et délibérations du Conseil syndical ;
- Directrice des Finances : Mandats, Titres, BP, CA, Compte de Gestion ;
- Directrice des Ressources Humaines : Payes, Arrêtés, Mandats RH, Conventions ;
- Directeur de l'Administration Générale Marchés : Suivi technique ;
- Agent Finances / Transports Scolaires : Actions ponctuelles d'animation (fête de la voie verte) ;
- Responsable du pôle secrétariat/communication : Travail de secrétariat, Courriers, Organisation.

2 **Travaux d'entretien courant :**

✓ Mobilisation de l'équipe voirie pour les missions suivantes :

- balayage avec véhicule tracté (3 à 4 passages par an)
- entretien courant des enrobés en cas de besoin
- aide à l'installation de matériel (tables, poubelles, sanisettes..), panneaux, signalétiques...

Les perspectives 2018 :

En termes de fonctionnement, de nouveaux marchés de nettoyage et d'élagage de la Voie Verte ont été signés pour la période 2016-2019.

➢ Le marché de travaux de débroussaillage, d'élagage et de soufflage des feuilles a été attribué à HD Paysages pour :
- l'entretien des espaces verts et des accotements à raison de 5 voire 6 passages annuels;
- l'élagage réalisé 1 ou 2 fois dans l'année en avril et en octobre ;
- le soufflage des feuilles.

➢ Le marché de nettoyage de la voie a été attribué à Thomas Vattel nettoyage pour 23 à 30 passages annuels.

A ces prestations s'ajoute la convention signée avec la Commune de Courcelles-les-Gisors concernant l'entretien du parking de Neaufles Saint Martin, effectué par l'agent communal à raison de 3 heures par semaine d'avril à octobre pour un coût maximum annuel de 1.680 €.

10 boîtes à lire ont été installées tout le long de la voie (Gisors, Neaufles Saint Martin, Dangu, Gisancourt, Château-sur-Epte, Berthenonville, Aveny, Bray et lu, Fourges et Gasny) et permettent aux gens qui passent prendre, déposer, échanger des livres gratuitement.

L'animation de la Voie Verte, qui a eu lieu le dimanche 24 septembre 2017, a attiré cette année encore beaucoup de monde. Il est proposé de la reconduire en 2018 lors de la Journée Nationale des Voies Vertes sur les mêmes bases budgétaires.

En termes d'investissement, sur l'exercice 2017, seuls 1 table, 3 bancs et 2 poubelles ont été achetés pour renouveler le stock pour un coût total de 1 759,80 €.

Pour l'année 2018 des crédits seront réinscrits afin de permettre l'achat de matériel de remplacement en cas de dégradations (bancs, poubelles, panneaux…).

L'emprunt souscrit le 31 janvier 2012 pour un montant de 20.000 € sur 5 ans auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine au taux annuel fixe de 4,69 % a généré en 2017 le paiement d'une annuité de 4.579,98 € pour la dernière année. En 2018 il n'y aura donc plus de crédits à inscrire.

En termes de gouvernance, du fait de la loi Notre et de la fusion des Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière avec celle du Canton d'Etrépagny (formant la Communauté de communes du Vexin-Normand) et d'Epte-Vexin-Seine avec les Andelys et ses environs et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) (formant Seine Normandie Agglomération), de nouveaux représentants des EPCI fusionnés ont été désignés début 2017.

Le conseil syndical qui s'est tenu le 28 février 2017 a élu les 14 représentants du syndicat mixte (au lieu des 15 en 2016) selon le tableau ci-dessous :

nom	Collectivité d'appatenance	qualité	nom	Collectivité d'appatenance	qualité
MATECKI Marie-Thérèse	CC VEXIN NORMAND	titulaire	PRIEUR Gladys	CC VEXIN NORMAND	suppléant
LUSSIER Gilles	CC VEXIN NORMAND	titulaire	BEAL Alain	CC VEXIN NORMAND	suppléant
DELON Gilles	CC VEXIN NORMAND	titulaire	FONDRILLE Jean-Pierre	CC VEXIN NORMAND	suppléant
HUIN Elise	CC VEXIN NORMAND	titulaire	MARTORELL Annabelle	CC VEXIN NORMAND	suppléant
PINEL Didier	CC VEXIN NORMAND	titulaire	MULLER Frédéric	CC VEXIN NORMAND	suppléant
DUNTZ René	SNA	titulaire	JOUYET Michel	SNA	suppléant
RAGEL Martial	SNA	titulaire	BENY Marcel	SNA	suppléant
BEAUNE Alain	SNA	titulaire	PELTIER Didier	SNA	suppléant
RENARD Pascal	SNA	titulaire	BOURDON Emmanuel	SNA	suppléant
DAIGREMONT Frédérique	SNA	titulaire	SELLIER Christian	SNA	suppléant
DEFOILLY Marie-José	BOURY EN VEXIN	titulaire	ZENTZ d'ALNOIS Philippe	BOURY EN VEXIN	suppléant
DUVAL Nadège	COURCELLES LES GISORS	titulaire	PAOLETTI Lionel	COURCELLES LES GISORS	suppléant
BERRY Michel	BRAY ET LU	titulaire	SANVY Romain	BRAY ET LU	suppléant
BASCOU Xavier	MONTREUIL SUR EPTE	titulaire	RELIER Annette	MONTREUIL SUR EPTE	suppléant

Madame Matecki a été confirmée au poste de Présidente et les 3 Vice-Président(e)s ont également été réélus.

Ces orientations budgétaires seront présentées en détail lors du vote du budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 11 votants décide :

- De prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2018, sachant qu'il est proposé, sous réserve de la possibilité de l'équilibre budgétaire, de maintenir les cotisations 2018 à l'identique de celles de 2017.

FINANCES : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2018

Rapporteur : Madame Marie-Thérèse MATECKI, Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 « d'amélioration et de décentralisation », modifiant le premier alinéa de l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et consacrant la pratique des « autorisations budgétaires spéciales » ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L1612-1), prévoit qu'avant le vote du budget primitif en M14, l'organe délibérant a la possibilité :

- en section de fonctionnement, de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente sans aucune formalité ;
- en section d'investissement, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent (hors crédits inscrits pour le remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été autorisé préalablement par le Conseil syndical précisant le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que la Présidente est en droit de mandater les dépenses d'investissement afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget Primitif 2018 ;

Considérant que les crédits ouverts en investissement au Budget 2017 étaient de 2 360 € (hors remboursement de la dette), le quart de l'investissement représente 590 € ;

Compte tenu de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 11 votants décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à **ENGAGER, LIQUIDER** et **MANDATER** les dépenses d'investissement ci-dessous avant le vote du Budget de l'année 2018 :

  - **compte 2188 : Autres immobilisations corporelles = 590 €**

- De rappeler que concernant la section de fonctionnement, le recouvrement des recettes, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses se fait sans aucune formalité préalable dans la limite de celles inscrites au Budget de l'année précédente.

FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL A LA TRESORIERE DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE

Rapporteur : Madame Marie-Thérèse MATECKI, Présidente,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif à la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

Considérant l'obligation de délibérer à chaque nouvelle mandature ou changement de Trésorier ;

Considérant l'arrivée de Mme Sonia DAIRIEN en tant que Trésorière de la trésorerie de Vexin sur Epte à compter du 1er septembre 2017 suite au départ de M. LE BAS ;

Considérant les prestations assurées par le comptable du Trésor ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 11 votants décide :

- De demander le concours de la Trésorière de Vexin sur Epte pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

- De prendre acte de l'acceptation de Mme Sonia DAIRIEN, Trésorière de Vexin sur Epte, et de lui accorder l'indemnité de Conseil à compter du 1er septembre 2017 et durant la période du mandat syndical, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité ;

- D'autoriser le paiement des indemnités dues à Mme Sonia DAIRIEN, Trésorière de Vexin sur Epte ;

- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

Il est précisé que le Receveur ne perçoit pas l'indemnité de confection des documents budgétaires mais qu'il perçoit l'indemnité de conseil à taux plein.

ADMINISTRATION GENERALE : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FORFAIT ADMINISTRATIF AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND

Rapporteur : Mme Thérèse MATECKI, Présidente

Considérant la convention de forfait administratif et son avenant n°1 existant avec l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière ;

Vu la fusion entre la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière et la Communauté de communes du canton d'Etrépagny ;

Vu la volonté de valoriser la mise à disposition du matériel communautaire auprès du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte ;

Vu la nécessité d'établir un avenant dans ce cadre pour valoriser à hauteur de 1 000 € par an la mise à disposition du matériel et de constater également la substitution juridique ;

Vu ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 11 votants décide :

- De valider l'avenant n°2 à la convention de forfait administratif et d'autoriser la Présidente à le signer ;

- De prendre acte que cette somme complémentaire de 1 000 € sera appliquée à partir de l'exercice budgétaire 2018.

TECHNIQUE :
BILAN DES OPERATIONS DE NETTOYAGE DE LA VOIE VERTE POUR L'ANNEE 2017

Rapporteur : M. BERRY, 2ème Vice-Président en charge du Technique

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Voie Verte Gisors-Gasny, le Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte doit, au regard de la convention de gestion et d'entretien conclue avec le Conseil Général de l'Eure, procéder au maintien de la propreté de la Voie Verte (y compris le mobilier urbain) ;

Considérant que le marché de nettoyage a été renouvelé en début d'année 2016 et attribué à la société TVNet ;

Considérant que la société TVNet assure le ramassage des papiers, détritus sur la Voie Verte et sur ses accotements, le ramassage des déjections canines, le nettoyage des panneaux de signalétique et touristiques apposés ainsi que du mobilier urbain (tables de pique nique, bancs, poubelles, bacs des poubelles, panneaux de règlement intérieur) ainsi que l'enlèvement, le nettoyage et l'évacuation des détritus (papiers, …) trouvés dans les poubelles apposées tout au long du parcours de la Voie et enfin le nettoyage du parking de Neaufles Saint Martin pour le coût, au titre de 2017, de 229.80 € TTC la prestation selon le planning suivant :

Planning DE BASE des prestations de nettoyage sur la Voie Verte - ANNEE 2017													
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	
Prestations de base			Jeudi 2	Jeudi 6	Jeudi 4	Jeudi 1	Jeudi 6	Jeudi 3	Jeudi 7	Lundi 2 (si lendemain fête voie verte)			
	Jeudi 12	Jeudi 9			Jeudi 11			Jeudi 10		ou Jeudi 5			
			Jeudi 16			Jeudi 15	Jeudi 13	Jeudi 17	Jeudi 14		Jeudi 9	Jeudi 14	En général, la société intervient l'après-midi. Le temps de travail est d'environ 3h30-4h00
				Jeudi 20	Jeudi 18	Jeudi 22	Jeudi 20	Jeudi 24	Jeudi 21	Jeudi 19			
						Jeudi 29	Jeudi 27	Jeudi 31	Lundi 25 (si lendemain fête VV) ou Jeudi 28				
TOTAL/MOIS	1	1	2	2	3	4	4	5	3 ou 4	2 ou 3	1	1	Total année 29 ou 30

Considérant qu'il convient de rappeler que la commune de Courcelles-lès-Gisors entretient pour le compte du Syndicat Mixte de la Voie Verte le parking de Neaufles Saint Martin pour un coût maximum, au titre de 2017, de 1 680 € TTC.

Considérant qu'il convient de préciser que jusqu'à présent la société TVNet donne satisfaction, tant au niveau de la qualité des prestations, de la réactivité, qu'au niveau des relations et de la communication avec le Syndicat Mixte ;

Vu l'ensemble de ces éléments;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 11 votants décide :

- De prendre acte du bilan des opérations de nettoyage 2017 présenté ci-dessus.

TECHNIQUE :
BILAN DES OPERATIONS D'ELAGAGE-DEBROUISSAILLAGE-SOUFFLAGE DES FEUILLES DE LA VOIE VERTE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Rapporteur : M. BERRY, 1er Vice-Président en charge du Technique

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Voie Verte Gisors-Gasny, le Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte doit, au regard de la convention de gestion et d'entretien conclue avec le Conseil Départemental de l'Eure, procéder à un entretien « paysager » de la Voie Verte ;

Considérant qu'un marché de débroussaillage/élagage a été renouvelé en début d'année 2016 et attribué à HD paysages (entreprise située à Gasny) prenant fin en décembre 2019 ;

Considérant que ce marché intègre les prestations suivantes :

- **l'élagage ;**
- **le débroussaillage des accotements ;**
- **les prestations de soufflage de feuilles ;**

Considérant que parallèlement, des opérations de plus en plus régulières s'effectuent hors marché, pour des interventions de type, arbres en limite de propriété, arbres tombés, interventions ne pouvant être faites en régie par les services techniques de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Vu ces éléments, le bilan ci-joint en annexe peut être établi au titre de 2017, étant entendu qu'il reste pour cette entreprise une prestation de soufflage de feuilles à faire en décembre 2017 et un passage d'élagage en novembre/décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 11 votants décide :

- De prendre acte du Bilan Technique « hors nettoyage » au titre de l'année 2017 tel que joint en pièce annexe.

ANIMATIONS : BILAN DE LA JOURNÉE NATIONALE DES VOIES VERTES TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2017

Rapporteur : Monsieur Alain BEAUNE, 3ème Vice-Président en charge des Relations avec les Animations

Considérant que la Journée Voie Verte Gisors-Gasny a eu lieu le Dimanche 24 Septembre 2017 sur le site de Gisancourt (commune de GUERNY) et de GASNY en rassemblant près de 3 000 personnes tout le long de la journée ;

Considérant que la création, l'impression et la distribution des affiches présentant la manifestation de la Journée Voie Verte ont été effectuées par les services de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant la mise à disposition gratuite de la salle des Fêtes de Gisancourt (stockage, toilettes, cuisine, électricité pour animations, cour d'école, terrain de football,...) par la commune de Guerny ;

Considérant la mise à disposition gratuite du terrain situé à proximité du terrain de football à GASNY, qui a permis, sur un site très sécurisé, de proposer des animations et des prestations, en collaboration avec l'Office de Tourisme de Vernon ;

Considérant que certaines animations et prestations ont été rémunérées ;

Vu l'ensemble de ces éléments, les chiffres clés suivants peuvent être établis :

▶ Site de Gisancourt

- ✓ Environ 3000 visiteurs tout au long de la journée
- ✓ 250 plateaux repas servis + 50 sandwichs
- ✓ 200 boissons vendues
- ✓ 100 cafés vendus
- ✓ 10 exposants sur le marché artisanal + 1 exposant peinture
- ✓ 5 prestataires ont été rémunérés lors de cette journée *(Veni Vidi Ludi, Air Photo One, Ayla Alta (groupe musicien), Mme Prévost (Massage), Marilou (petit déjeuner)* ;
- ✓ 42 repas ont été pris en charge par le Syndicat Mixte de la Voie Verte (252 €)
- ✓ Une randonnée vélo/Roller avec les élus d'environ 20 personnes.

La configuration du site avec les structures gonflables derrière la salle des fêtes rend celui-ci très sécurisé pour les enfants.

Au vu des problèmes électriques avec les structures gonflables, il serait intéressant de louer un groupe électrogène puissant pour l'année prochaine pour éviter une surcharge. Cela permettrait aussi de faire venir des « métiers de bouche » qui ont besoin d'électricité.

▶ Site de Gasny

- ✓ 1 animation toute la journée avec l'association Veni Vidi Ludi (Jeux en Bois/Ludothèque)
- ✓ 2 structures gonflables
- ✓ Une randonnée Eco Run le matin
- ✓ Une randonnée Pédestre l'après-midi qui a réuni une trentaine d'adepte à la marche

La Ville de Gasny est un deuxième site à faire vivre pour la prochaine édition.

Madame HUIN demande si des choses sont déjà prévues sur le site de Gasny pour l'année prochaine. Madame la Présidente répond par la négative. Elle précise qu'il s'agissait d'une expérimentation, et remercie la Mairie de Gasny et l'Office de Tourisme de Seine Normandie Agglomération pour leur accompagnement et leur participation.
Madame la Présidente souligne que l'idée est de renforcer et de développer l'animation sur le site de Gasny l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 11 votants décide :

- De prendre acte et d'approuver le bilan dont le bilan financier joint en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

La Présidente du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte certifie que le présent procès-verbal a été affiché sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur des locaux prévus à cet effet le : 21 NOV. 2017

Gille DELON
Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de l'Epte DE LA VOIE VERTE

Marie-Thérèse MATECKI
Présidente